

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro-Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNSC-MALI)

Bulletin N°08 :

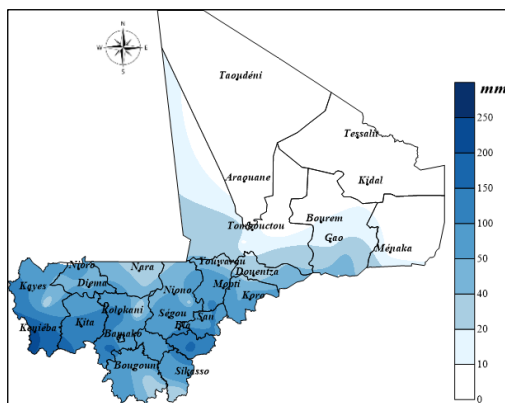
Décade du 11 au 20 juillet 2025

Contenu du Bulletin

- Situation météorologique
- Situation des catastrophes
- Situation hydrologique
- Situation agricole
- Situation du Criquet Pèlerin
- Situation pastorale
- Situation de la Flore et de la Faune
- Situation halieutique
- Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire
- Perspectives
- Avis et Conseils



I. Situation météorologique



Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 11 au 20 juillet 2025

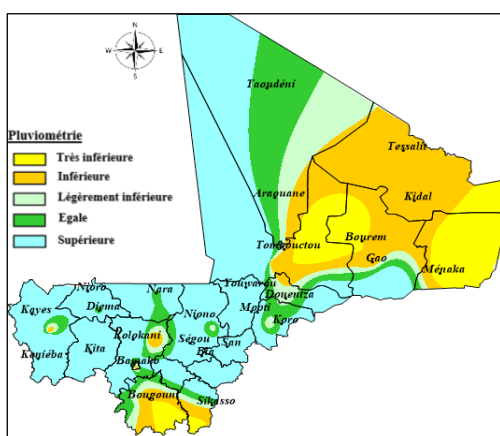
1.1 Pluviométrie

Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de quatre (04) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques décadaires les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Kénieba (213 mm), N'Tarla (184 mm), Bancoumana (175 mm), Koutiala (140 mm), Kita (122 mm), Yorosso (110 mm) et Tominian (101 mm) (cf. **carte n°1**). Les quantités importantes de pluie enregistrées ont entraîné un ruissellement excédant 100 mm dans plusieurs localités (cf. **tableau n°1**), soit l'équivalent de plus de 1 000 m³ d'eau par hectare. Ces volumes élevés de ruissellement traduisent une intensité pluviométrique marquée, augmentant de manière significative le risque d'inondations localisées. De tels événements hydrométéorologiques peuvent entraîner des

conséquences majeures, notamment :

- la détérioration des infrastructures routières ;
- les dommages aux habitations et aux installations communautaires ;
- la surcharge des systèmes de drainage ;
- des perturbations des activités socio-économiques ;
- une hausse des risques sanitaires, notamment liés à la stagnation des eaux.

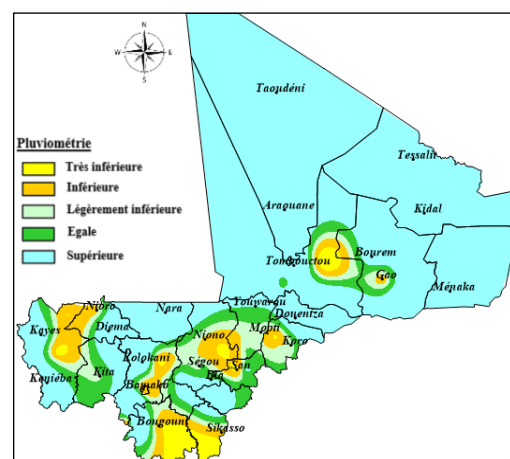
Il convient de noter qu'environ une vingtaine de localités ont enregistré un ruissellement supérieur à 500 m³ d'eau par hectare, soulignant la nécessité d'une surveillance renforcée et de mesures de gestion adaptées aux risques d'inondation.



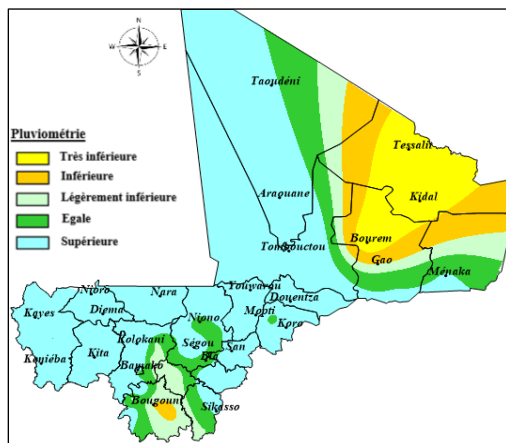
Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juillet 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Dans l'ensemble, les quantités de pluies enregistrées pendant la décade ont été normales à excédentaires, excepté dans les régions de Kidal, Ménaka, le Sud de celles de Bougouni, Sikasso ainsi que dans les localités de Kayes, Kolokani, Tombouctou, Gao, Bourem et le District de Bamako, où elles ont été déficitaires (cf. **carte n°2**).

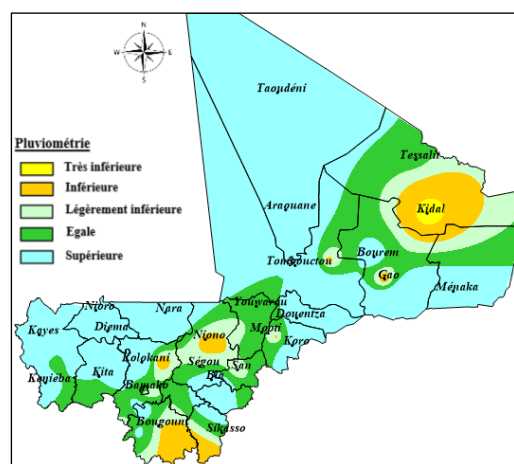
Aussi, cette décade comparée à la même décade de 2024, les quantités de pluies recueillies ont été supérieures à égales, excepté dans le Sud des régions de Bougouni, Sikasso, Mopti, Koulikoro ainsi que les localités de Kayes, Bafoulabé, Mahina, Banamba, Bandiagara, Gao, Gourma-Rharous et le District de Bamako, où elles ont été inférieures (cf. **carte n°3**).



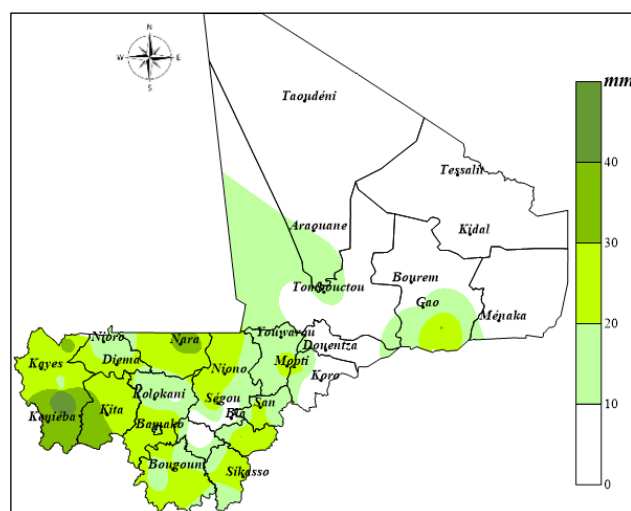
Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juillet 2025 par rapport à l'année 2024



Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 20 juillet 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)



Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 20 juillet 2025 par rapport à l'année 2024



Carte n°6 : Evapotranspiration de la deuxième décennie de juillet 2025

Du 1^{er} mai au 20 juillet 2025, le cumul pluviométrique a été normal à excédentaire par rapport à la normale climatologique dans la majorité des régions et localités du pays. Toutefois, des déficits importants ont été enregistrés dans les localités de Kolondiéba, Bougouni, Gao, Bourem, Kidal et Tessalit (cf. carte n°4).

Ce cumul de 2025, comparé à celui de 2024 à la même période, a été supérieur à égal dans l'ensemble, sauf dans le Sud des régions de Bougouni, Sikasso ainsi que dans les localités de Banamba, Niono, Gourma-Rharous, Gao et Kidal, où il a été inférieur (cf. carte n°5).

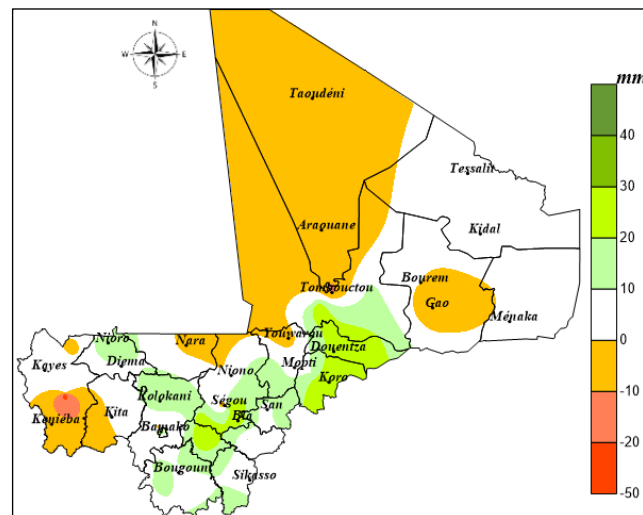
1.2 Suivi hydrique

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

Au cours de cette décennie, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne autour de 20 mm dans toutes les régions, excepté dans celles de Douentza, Bandiagara, Kidal, Ménaka, Taoudéni et le Nord de la région de Gao où elle a été inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été toujours observées à Mahina (54 mm), Yélimané (34 mm), Nara (33 mm) et Kénieba (32 mm) traduisant une forte demande évaporative dans ces localités (cf. carte n° 6).

• Bilan hydrique

Au cours de la décade, les précipitations enregistrées ont globalement excédé la demande évaporative du climat, le bilan hydrique climatique¹ a été positif dans la majeure partie du pays. Toutefois, certaines localités notamment, Kéniéba, Kita, Nara, Youwarou, Gao, Tombouctou et Taoudéni, où l'évapotranspiration potentielle a excédé les apports pluviométriques (cf. carte n°7).

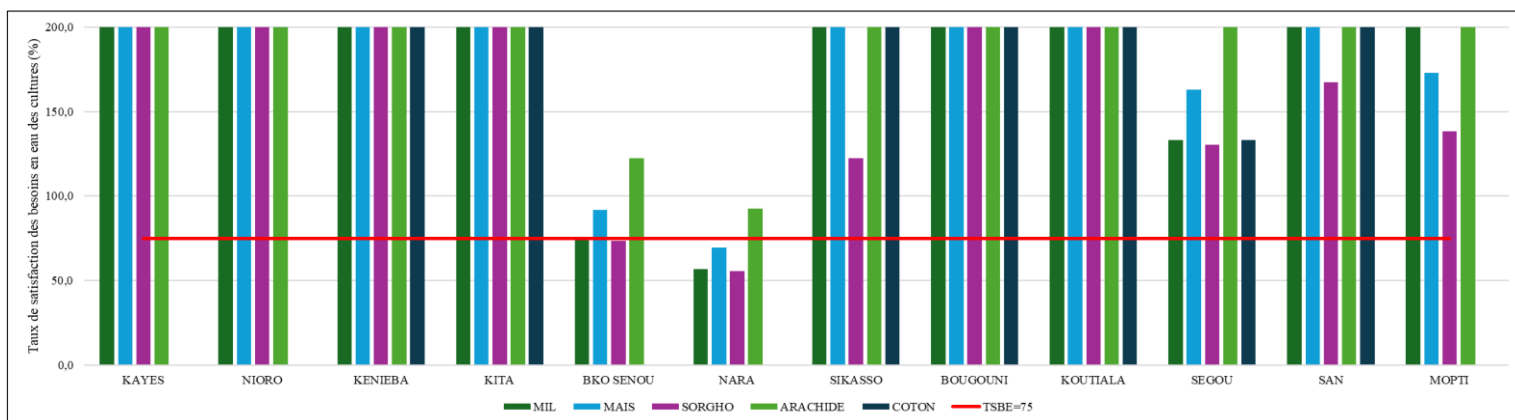


Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la deuxième décade de juillet 2025

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décade, les besoins en eau des différentes cultures semées (mil, sorgho, maïs, arachide et coton) ont été satisfaits dans les localités de Kayes, Nioro, Kéniéba, Kita, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou, San et Mopti. Ailleurs, dans les localités de Bamako et Nara les besoins en eau des cultures n'ont pas été satisfaits (presque moins de 75%), nécessitant une vigilance accrue pour ces premiers semis dans cette localité (cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs, arachide et coton



Source, MALI-METEO 2025

¹ Le bilan hydrique climatique est la différence ou le rapport entre les quantités de pluies enregistrées et l'évapotranspiration potentielle d'un milieu donné afin de déterminer le degré de risque climatique (zone à forte ou faible précipitation).

Tableau 1 : tableau pluviométrique au 20 juillet 2025.

		PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEAIRES				RUISSELEMENT S DECADEAIRES	CUMULS A PARTIR DU 1er MAI					POURCENTAGES			
N°	STATIONS	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	PD25	NJD25	PD24	ND	RS	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24	
1	KAYES				62			0,3	14,6		22,2	99,1	4	67,4	43,2	69,1	198,4	25	149,8	157,9	200	126	132	147	
2	NIORO DU SAHEL			0,4	56	0,1					0,2	56,7	4	84,5	37,7	26,7	267	21	147,4	126,7	150	200	181	67	
3	YELIMANE				44		8,8					52,7	2	107,6	37	22,7	289,9	19	150,1	128,1	142	200	193	49	
4	DIEMA			16,2	2						27,5	45,7	3	27,4	44,4	15,7	238,7	20	120,5	155,8	103	153	198	167	
5	MAHINA			8,7	46						19	74,1	3	118,5	61,8	44,1	262,3	30	262,6	243,2	120	108	100	63	
6	BAFOULABE			4	22							26	2	93	49,1	0	270,5	19	203,7	202,3	53	134	133	28	
7	KITA			91,8	5,7	6,6					17,6	121,7	4	141,6	53,8	91,7	502,6	34	450,4	279,9	200	180	112	86	
8	KENIEBA			3,4	59	92,7		0,4	32,8		24,6	212,8	6	134,9	78,4	182,8	552,8	43	454,5	342,2	200	162	122	158	
9	KOULIKORO			74	1,5	5,5			1,5			82,5	4	116	72	52,5	296	18	301	334,1	115	89	98	71	
10	BAMAKO VILLE			34	0,4	7,8	26,1		4		2,2	74,5	6	133,3	73,1	44,5	453,1	38	415,7	334,5	102	135	109	56	
11	BAMAKO SENOU			32				3,6			2	37,6	3	61,2	69,4	7,6	318,8	31	382,9	335,7	54	95	83	61	
12	SOTUBA			49,9		1,2	2,2		3,6		6,8	63,7	5	116	75,3	33,7	390,8	33	368,3	325,3	85	120	106	55	
13	KATIBOUGOU			54,7	1,6	0,5	1,7		0,9		4,8	64,2	6	88	66,7	34,2	239,7	41	274,9	303,7	96	79	87	73	
14	KATI-HAUT			65					2,5			67,5	2	107	72,3	37,5	434,1	26	472,5	292,3	93	149	92	63	
15	BAGUINEDA			62				7			7	76	3	130	61,1	46	299	22	372	299,1	124	100	80	58	
16	OUELESSEBOUGOU			42,5			1	27,8	0,5		7,4	79,2	5	73,4	80	49,2	480,8	28	381,1	350,9	99	137	126	108	
17	SELINGUE			11,6	39,5		0,2		9,9		5,1	66,3	5	36,9	72,2	36,3	316,6	29	296,2	366,6	92	86	107	180	
18	DIOILA			40,2	0,7			18,2	2,6		24,2	85,9	5	72,7	61,2	55,9	249,3	21	264	312,7	140	80	94	118	
19	BANKOUMANA			68		10		80			17	175	4	82	73,6	145	470	20	410	327,5	200	144	115	200	
20	KOLOKANI			90			5	20			25	140	4	83	64	110	410,5	16	260,3	261,8	200	157	158	169	
21	DIDIENI			68,2			7,1	4,1			2,8	82,2	4	56,7	45,7	52,2	320,1	21	226,9	196,7	180	163	141	145	
22	NARA			35,4	0,6		0,9					36,9	3	16,2	34,6	6,9	185,6	18	69,9	110,3	107	168	200	200	
23	BANAMBA			3		10,5				13		26,5	3	77	59,3	0	205,5	12	361	234,5	45	88	57	34	
24	KANGABA			20,3				53,2	2,2		10,5	86,2	4	135,1	81,6	56,2	421,2	29	510,1	367,2	106	115	83	64	
25	SIKASSO			54,8	13,5		0,6				0,1	69	4	102,6	81,4	39	456,8	41	448,9	398,7	85	115	102	67	
26	BOUGOUNI			12,9		12	13		2,6	3	3,1	46,5	6	85,4	90,8	16,5	309,7	31	390,8	423	51	73	79	54	
27	YANFOULA			62						12	6,3	80,3	3	52	79,1	50,3	498,1	34	422,4	414,5	102	120	118	154	
28	KOUTIALA			69,9	7,9			14,5			46,7	139	4	52,3	71,5	109	464,6	30	260,9	309,8	194	150	178	200	
29	N'TARLA IRICT			67,9	87			4			25	183,9	4	113	68,4	153,9	512,4	25	351,5	312,3	200	164	146	163	
30	KADIOLO			29,6	0,2		0,6				0,8	31,2	4	233,8	70,9	1,2	332,7	35	590,2	368,3	44	90	56	13	
31	KOLON DIEBA			28	2,8		1,5	0,5			3,7	36,5	5	158,1	93	6,5	299,5	27	561,8	421,2	39	71	53	23	
32	YOROSSO			47,5	47,5			14,4			0,5	109,9	4	114,9	59	79,9	363,5	24	367,2	284,1	186	128	99	96	
33	SEGOU			3,7	43,2		15,5	3,5	0,3		16,3	82,5	6	107,8	55,9	52,5	295,1	29	328,9	227,2	148	130	90	77	
34	SAN			12,6	12,7					15,4	37,9	78,6	4	199	62,6	48,6	269,7	23	369	233,9	126	115	73	39	
35	KONOBOUGOU			70					15		8	93	3	96,5	55,8	63	304,5	19	336,5	238,6	167	128	90	96	
36	KE-MACINA			17,5	0,3	4,4	0,2	13,1			0,1	35,6	6	88,3	47,5	5,6	172,1	22	237	173,3	75	99	73	40	
37	BAROUELI			63		7,7	3,5		2,5		2,9	79,6	5	64,7	75,3	49,6	280,6	23	260,6	266,7	106	105	108	123	
38	BLA			32	56			2			8	98	4	91,5	71,8	68	282,5	17	206	300,6	136	94	137	107	
39	NIONO			36		8,4	0,4	6,5			0,2	51,5	5	73,1	37,4	21,5	141,4	15	215,1	139,8	138	101	66	70	
40	TOMINIAN			14	41						46	101	3	89	56,9	71	299	13	335	224,8	178	133	89	113	
41	MOPTI			5	22		6,2	36				69,2	4	83,8	43,6	39,2	242,7	20	248,3	148,1	159	164	98	83	
42	HOMBORI			3			40					43	2	0	30,5	3	132,5	5	0	98,5	141	135	200	200	
43	BANDIAGARA			17				30			3	50	3	118	52,3	30,9	182	12	256,4	185,1	96	98	71	42	
44	BANKASS			27,9				20				47,9	2	63,3	66,4	13	239,1	16	223,2	200,6	72	119	107	76	
45	DJENNE			57	13,5			22			17	109,5	4	117,5	47,6	17,9	286,3	15	259,2	189,5	200	151	110	93	
46	KORO			21			4,9	35				60,9	3	76,6	52,3	20	246,8	17	185,2	189,4	116	130	133	80	
47	TENENKOU				33			16	30			79	3	109	42,9	49	230	13	285	151,1	184	152	81	72	
48	DOUENTZA			8			15	10				33	3	19	41,7	79,5	172	16	124	136,5	79	126	139	174	
49	GAO				12							12	1	21	22,1	0	52	5	93	68,4	54	76	56	57	
50	MENAKA			7								7	1	0	24,2	0	72,5	5	51	64,1	29	113	142	200	
51	ANSONGO			28	11					6		45	3	30	27	3	96	7	51	91	167	105	188	150	
52	BOUREM				3,5		8					11,5	2	8	23	0	17	5	12,5	65,9	50	26	136	144	
53	TOMBOUCTOU						15					15	1	1	19,7	0	104	11	50	50,8	76	200	200	200	
54	GOURMA-RHAROUS											0	0	25	25,5	0	71	5	105	57,1	0	124	68	0	
55	GOUNDAM				23		10					33	2	20	19,7	0	89	7	82	60	168	148	109	165	
56	DIRE				4		4					8	2	9	16,1	15	62	9	57	55,7	50	111	109	89	
57	KIDAL					9						9	1	0	13,5	0	14	3	43	41,9	67	33	33	200	
58	TESSALIT					5						5	1	0	7,2	0	7	2	7	22,2	69	32	100	200	
PD: Pluies décennaires ND: Normale décennaire NJD: Nbre de jours de pluie de la décennie		X25 et X24: paramètres des années 2025 et 2024 PC: pluie cumulée NJPC: nbre de jours de pluie cumulés														RS: Ruissellement CN: cumul Normal (-099): pluies 24 et 23 nulles									

PD: Pluies décennales

ND: Normale décennale

NJD: Nbre de jours de pluie de la décennale

X25 et X24: paramètres des années 2025 et 2024

PC: pluie cumulée

NJPC: nbre de jours de pluie cumulés

RS: Ruissellement

CN: cumuli Normal

(-999): pluies 24 et 23 nulles

Source, MALI-METEO 2025

II. Situation de catastrophes

Au cours de la décennie, plusieurs catastrophes naturelles, notamment des inondations et des effondrements, ont été recensées. Les services de la protection civile ont enregistré trois événements majeurs :

Région de San, cercle de Yangasso :

- Type de sinistre : Inondation et effondrement ;
- Nombre de personnes sinistrées : 2 209 ;
- Nombre de maisons en banco effondrées : 157.

Région de Ségou, cercle de Bla, localité de Fla Wèrè :

- Type de sinistre : Inondation ;
- Nombre de personnes sinistrées : 859 ;
- Nombre de ménages touchés : 158.

Région de Kita, cercle de Kita, localité de Kolibougou :

- Type de sinistre : Effondrement ;
- Nombre de personnes sinistrées : 7 ;
- Nombre de maisons effondrées : 3.

III. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau. Le remplissage des retenues de Sélingué-Amont et de Manantali-Amont est amorcé. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Bani à Douna, du Baoulé à Bougouni et du Bakoye à Oualia.

Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau.

Tableau 2 : Situation hydrologique de la décade du 11 au 20 juillet 2025

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m³/s)	Observations
			(cm)	Année	Année	Décade	(cm)	(cm)	(cm)		
			Moy	2024	2025	Précédente	a 025-déc préc	a 025-a 024	a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	255	305	491	342	149	186	236	+	
2	Bamako	Niger	124	117	203	141	62	86	79	+	
3	Koulikoro	Niger	235	127	238	156	82	111	3	+	
4	Kirango	Niger	229	143	244	171	73	101	15	+	
5	Mopti	Bani/Niger	255	228	295	254	41	67	40	+	
6	Diré	Niger	128	68	180	138	42	112	52	+	
8	Ansongo	Niger	55	sec	146	115	31	+	91	+	
9	Douna	Bani	137	403	328	219	109	-75	191	+	
11	Dioila	Baoulé	+	209	+	+	+	+	+	+	
12	Bougouni	Baoulé	113	291	147	125	22	-144	34	+	
13	Selingué-Amont	Sankarani	+	34098	34304	34268	36	206	+	+	Cm IGN
14	Kayes	Sénégal	235	360	409	308	101	49	174	+	
15	Oualia	Bakoye	174	340	313	271	42	-27	139	+	
16	Gourbassy	Falémé	142	148	329	174	155	181	187	+	
17	Daka-Saidou	Bafing	187	+	223	170	53	+	36	+	
18	Bafing Makana	Bafing	+	323	640	340	300	317	+	+	
19	Manantali-Amont	Bafing	+	19317	19685	19619	66	368	+	+	Cm IGN
20	Pankourou	Bagoé	142	372	+	113	+	+	+	+	

+ données manquantes

sec : cours d'eau sec

Source, DNH 2025

IV. Situation agricole

♣ Activités agricoles

Les activités agricoles ont été dominées par :

- la poursuite des opérations de semis dans toutes les zones de production agricole ;
- les opérations d'entretien des cultures de premier semis ;
- la poursuite des récoltes du riz de la contre saison et l'entretien des réseaux d'irrigation dans les zones Offices et Agences ;
- la sensibilisation sur l'utilisation rationnelle des engrais chimiques et les bonnes pratiques agricoles durables ;
- la sensibilisation sur l'importance de l'utilisation de la fumure organique et des semences certifiées ;
- la poursuite de la réception des intrants subventionnés par les commissions de réception au niveau des bassins de production ;
- le début de la distribution des engrais subventionnés par les commissions.



♣ Approvisionnement en intrant agricoles

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques du Gouvernement du Mali en matière de sécurité alimentaire et de relance de la production agricole, deux programmes majeurs du ministère de l'Agriculture ont apporté un appui conséquent aux exploitants et entreprises agricoles à travers la subvention des intrants agricoles, notamment les engrais chimiques et organiques. Il s'agit du :

- Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricoles dans les Zones arides et semi arides du Mali (PDAZAM) avec une quantité totale 21 543 tonnes (10 500 tonnes d'urée, 6 000 tonnes de DAP et 5 043 tonnes de NPK).
- Programme d'Urgence de Production et de Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (PUPASAN/AEFPF) avec une quantité totale de 2792, 5 tonnes (1 690 tonnes d'Urée, 250 tonnes de DAP et 852,5 tonnes de NPK).

Dans le cadre de l'intensification de la culture du Riz, 12 100 tonnes d'engrais minéral, 5 375 tonnes d'engrais organique, 15 tonnes de biostimulant Ovalis, seront mis à la disposition des producteurs de riz par le MEF pour la subvention d'Etat dans les bassins de production du riz à maîtrise Totale.

♣ Evolution des emblavures

Les réalisations en semis à la date du 20 juillet sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Synthèse des semis au 20 juillet 2025

Désignation	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	5 238 475	3 948 917	3612324,43	336592,4	622 599	559610,79	107348
Objectifs 2025 (ha)	8644942	6 592 065	5705129,3	886936	672 000	1214487,77	166389
Taux de réalisation 2025	60,60	59,90	63,32	37,95	92,65	46,08	64,52
Réalisations 2024 (ha)	5 325 809	4 024 609	3609866	414743	694 734	559969,79	46496

Source : DNA/CMDT, Offices et Agences, 2025

Commentaire : A la date du 20 juillet 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de 5 238 475 ha sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 60,60 % de réalisation. Elles sont inférieures à celles de la campagne dernière à la même période qui étaient de 5 325 802 ha.

Tableau 4 : Situation décadaire de semis des cultures du système coton au 20 juillet 2025.

REGIONS	Coton	Maïs	Mil	Sorgho	Cultures Fouragères	Soja
BOUGOUNI	93,15	84,74	109,23	61,35	27,54	73,15
FANA	89,15	80,80	87,01	76,36	34,73	46,67
KITA	92,44	76,05	100,53	76,86	42,82	62,35
KOUTIALA	90,97	81,27	100,35	90,03	69,09	96,17
SAN	94,74	95,86	125,56	97,12	98,22	104,57
SIKASSO	94,47	102,08	88,28	86,71	54,66	78,50
TOTAL CMDT (%)	92,32	86,58	102,17	81,14	53,25	85,56
OHVN (%)	100,01					
TOTAL MALI 2025-2026(%)	92,65					
Rappel même période en 2024/2025(%)	91,77	91,03	88,64	71,72	35,82	79,69
Programme de superficie CMDT 2025-2026 (ha)	643 200	593 000	346 770	576 460	86 440	22 770
OHVN 2025-2026 (ha)	28 800					
Mali (ha)	672 000					
Réalisation CMDT 2025-2026 (ha)	593 795	513 439	354 287	467 733	46 030	19 483
OHVN 2025-2026 (ha)	28 804					
TOTAL MALI 2024-2025 (ha)	622 599					
Rappel même période en 2024/2025(ha)	694 734	539 823	356 874	432 410	29 710	14 260

Source, CMDT 2024

Commentaires : Les taux de semis du coton réalisés restent supérieurs dans toutes les régions CMDT et à l'OHVN mais inférieur en valeur absolue par rapport à la campagne 2024/2025. Le niveau de réalisation est de 622 599 ha contre 694 734 en 2024/2025 soit 92,65 % contre 91,77 %. Les taux de semis des céréales ainsi que ceux du soja sont également supérieurs à ceux de la campagne écoulée sauf le maïs et les cultures fourragères

REGIONS	Coton (ha)			Maïs (ha)			Mil (ha)			Sorgho (ha)			Cultures Fourragères			Soja (ha)		
	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%
BOUGOUNI	177 000	164878	93,15	166 500	141094	84,74	39 000	42598	109,23	87000	53373	61,35	18 000	4957	27,54	4 000	2926	73,15
FANA	106 700	95 127	89,15	85 000	68 677	80,80	78 000	67 868	87,01	132 800	101 400	76,36	20 980	7 287	34,73	45	21	46,67
KITA	84 500	78 110	92,44	67 000	50 954	76,05	18 300	18 397	100,53	98 700	75 857	76,86	5 700	2 441	42,82	1 275	795	62,35
KOUTIALA	120 500	109 617	90,97	120 000	97 520	81,27	110 920	111 305	100,35	137 415	123 711	90,03	19 385	13 393	69,09	8 790	8 453	96,17
SAN	40 500	38 370	94,74	40 500	38 825	95,86	68 000	85 383	125,56	85 210	82 754	97,12	13 135	12 901	98,22	1 880	1 966	104,57
SIKASSO	114 000	107693	94,47	114 000	116369	102,08	32 550	28736	88,28	35335	30638	86,71	9 240	5051	54,66	6 780	5322	78,50
TOTAL CMDT	643 200	593 795	92,32	593 000	513 439	86,58	346 770	354 287	102,17	576 460	467 733	81,14	86 440	46 030	53	22 770	19 483	86
OHVN	28 800	28 804	100,01															
TOTAL MALI	672 000	622 599	92,65															

Source, CMDT 2024

Commentaires : Les taux de semis du coton réalisés restent supérieurs dans toutes les régions CMDT et à l'OHVN mais inférieur en valeur absolue par rapport à la campagne 2024/2025. Le niveau de réalisation est de 622 599 ha contre 694 734 en 2024/2025 soit 92,65 % contre 91,77 %. Le niveau de réalisation est de 622 599 ha contre 694 734 en 2024/2025 soit 92,65 % contre 91,77 %. Les taux de semis des céréales ainsi que ceux du soja sont également supérieurs à ceux de la campagne écoulée sauf le maïs et les cultures fourragères. L'état physiologique des plants est satisfaisant, cependant nous constatons une infestation précoce des jassides et des carpophages dans les régions. Les travaux d'entretiens (démariage, sarclage, épandage d'engrais sont en cours et les traitements ont commencé dans les régions).

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée relativement calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation pastorale

L'état des pâturages est jugé moyen à passable dans l'ensemble du pays excepté les régions de Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudéni, Gao, Nara, Nioro et le Nord de la région de Kayes où il est jugé mauvais. La reconstitution du tapis herbacé se poursuit dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement s'améliorent. On assiste au remplissage de certaines mares. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surfaces, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est moyen à mauvais dans l'ensemble du pays. Les vaches laitières et les bœufs de labour reçoivent des suppléments aliments bétail.

Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Il est constaté le retour des troupeaux transhumants vers les pâturages d'hivernage. Les animaux sédentaires sont concentrés sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

Tableau 5 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
BOVINS		
Bœufs	245 000	650 000
Taureaux	180 000	459 000
Vaches	200 000	375 000
T-Bouvillons	185 000	265 000
Génisses	135 000	260 000
OVINS		
Mâles adultes	30 000	220 000
Femelles adultes	22 500	95 000
Jeunes	15 000	70 000
CAPRINS		

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
Mâles adultes	25 000	80 000
Femelles adultes	20 000	65 000
Jeunes	17 500	52 000
AUTRES		
Equins	180 000	360 000
Asins	25 000	85 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 500	6 500
Pigeon (paire)	1250 par Paire	2000F Locale
Canards	2 500	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont en légère hausse sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Tableau 6 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os			
		Min	Max	Min	Max	Min	Max
01	Kayes	2500	2700	3000	3300	2900	3000
02	Koulikoro	2400	3000	2800	3500	2500	3000
03	Sikasso	2500	3000	2700	3500	2900	3000
04	Ségou	2700	2800	3300	3500	3000	3100
05	Mopti	2500	2800	3000	3300	Tas /500	-
06	Tombouctou	2500	2900	3000	3500	Tas/500	-
07	Gao	2500	2700	3000	3200	Tas /500	-
08	Kidal	2400	2600	3000	3300	Tas/500	-
09	Taoudéni	2500	2600	3000	3200	Tas /500	-
10	Ménaka	2500	2600	3000	3200	Tas /500	-
11	Nioro	1750	3000	2000	4000	3000	3200
12	Bougouni	1700	3000	2700	3200	2500	3000
13	Dioïla	1750	2900	2300	3000	2500	3000
14	Koutiala	2000	2700	2500	3000	2500	3000
15	Kita	1800	2900	2400	3000	2500	3000
16	Nara	2500	3000	3000	3500	3000	3500
17	Bandiagara	2500	3000	3000	3500	3000	3200
18	San	2400	3000	2800	3500	2500	3000
19	Douentza	2900	3000	3000	3500	3800	4000
20	Bamako	3000	3500	3500	4000	3800	4500

Source DNPIA, 2025

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1750 FCFA dans les localités de Simona, Boura, Kiffosso, Konséguela (région de Koutiala), les localités de Dioro, Fangasso, Sarro (région de Ségou), Keleya, Garalo (région de Bougouni) et à 4000 FCFA à Banconi Farada, Fadjiguila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni (District de Bamako) pour les bovins et de 2500 FCFA à 4000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VII. Situation zoosanitaire

Elle a été caractérisée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripleumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses. Les réalisations de cette décade s'élèvent à 540 130 têtes toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes soit un taux de 0,7%.

Les chiffres de vaccinations contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- 22 071 têtes de bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- 21 736 têtes d'ovins caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- 96 170 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Un cas de rage confirmés a été rapporté au cours de la période à Koulouba en commune III

Tableau 7 : Réalisations par région et par maladie pendant la décade du 11 au 20 juillet 2025.

MALADIES	PPCB	PPR	Rage canine	Maladie de Newcastle
Kayes	126	350	26	1422
Koulikoro	-	-	-	-
Sikasso	-	-	-	-
Ségou	89	704	18	6065
Mopti	1454	1116	4	4448
Tombouctou	0	239	2	128
Gao	0	0	1	46
Bamako	216	80	35	45600
Taoudéni	0	0	0	0
Ménaka	3199	0	6532	0
Dioïla	3199	2873	8	6532
Koutiala	0	2656	18	2410
Bougouni	1746	7556	4	8450
Kita	3394	210	0	0
Nara	0	0	1	264
San	0	0	5	17540
Douentza	0	204	0	461
Nioro	4 324	2 874	0	1 402
Bandiagara	4 324	2 874	0	1 402
Kidal	-	-	-	-
TOTAL	22071	21736	6654	96170

Source, DNSV 2025

VIII. Situation de la Flore et de la Faune

1. Flore

La flore est marquée par des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison, fructification) chez la majorité des essences forestières (*Vitex doniana*, *Strychnos spinosa*, *Saba senegalensis*, *Ximenia americana*, *Vitellaria paradoxa*, *Lannea microcarpa*, *Detarium senegalense*).

Le tapis herbacé se renouvelle dans la plupart des localités du pays.

Au cours de la décade, il a été enregistré au niveau des postes forestiers 25 550 Qm (Quintal métrique) de charbon, 5 150 stères, 15 tonnes d'amande de karité, 25 tonnes de pain de singe et 22 tonnes de fourrages.

Dans le massif forestier de Wattarasso, cercle de Koutiala, 5 hectares enrichis de 250 pieds de *Khaya senegalensis*, 200 pieds de *Tectona grandis* et 50 pieds de *Gmelina arborea*.

2. Faune

Dans les aires protégées comme la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est assez bon.

Au total, 473 individus d'éléphants ont été dénombrés lors de l'étude et de comptage des éléphants de la Réserve de Biosphère du Gourma en 2025. Les mares ont tari, et le tapis herbacé est faible.

Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes les espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

IX. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 2 149 tonnes de poissons relevées dans les différentes pêcheries contre 2 164 tonnes, la décade passée soit une légère baisse de 0,69 %.

Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias anguilaris* (manogo), *Latesnilotica* (Saalé), *Labeocoubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (korokoto)...

Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux et aux points de vente du District de Bamako sont stables dans toutes les régions sauf à Mopti où l'on constate une légère hausse par rapport à la décade dernière et ordinairement plus élevés à Bamako par rapport aux régions. Les prix sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Lates nilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1883	1883	1150	1150	2167	2167	4000	3960
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1375	1342	870	870	867	867	2820	2670
Clarias (Fumé)	4000	4000	3000	3000	3500	3500	2094	2094	2217	2200	1750	1750	2333	2333	3667	4333
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3560	3560	1600	1600	2333	2333	7125	6875
Moyenne	3813	3813	2723	2723	2500	2500	2273	2273	2259	2246	1343	1343	1925	1925	4403	4460
Ecart (DA-DP)	0		0		0		0		13						-57	

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1 312 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruissp*) 1 267 F CFA/kg ; Sardinelle (*Sardina PLchardussp*) 1 083 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 1 990 FA/kg...

X. Situation de la Sécurité Alimentaire

Situation des Marchés céréaliers

Au cours de cette décade, l'évolution des prix relevés sur les marchés céréaliers n'a pas subi de changement significatif par rapport à la décade passée. En effet, les prix collectés sur les marchés céréaliers sont restés majoritairement stables durant cette décade. Concernant les quelques fluctuations recueillies par endroits dans cet environnement de stabilité globale des prix, elles ont une légère tendance à la hausse sur les marchés de production et une baisse sur ceux de consommation. Ainsi, durant cette décade sous observation, les prix des céréales sont restés, sur les marchés de production, stables à 72%, en hausse pour 16% et en baisse pour 12% des prix collectés. S'agissant des prix collectés sur les marchés de consommation, ils sont restés stables pour 92%, en baisse pour 5% et en hausse pour 4% des prix collectés. Par rapport à la décade passée, les amplitudes des variations de prix des céréales sont restées à 10 FCFA le kilo cette décade sur les marchés ruraux. Ces mêmes amplitudes sont restées constantes à 50 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade précédente, les prix à la consommation sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 300 FCFA le kilo pour le sorgho et pour le maïs, 350 pour le mil et pour les sorgho/maïs pilés, 400 pour le mil pilé, 500 pour le riz brisé importé, les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens et pour le riz local Gambiaka, 650 pour le fonio et de 750 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 225 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à

Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

Situation Alimentaire

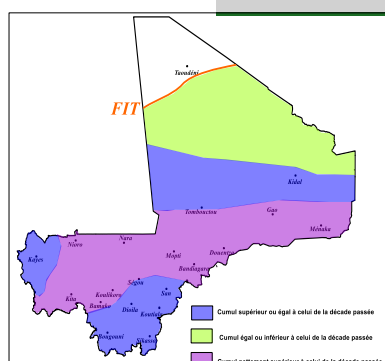
La situation alimentaire est globalement normale pour la majorité des ménages. Toutefois, en cette période de soudure, elle demeure difficile pour certaines catégories de ménages, notamment ceux affectés par la persistance de l'insécurité, la dégradation de certaines sources de revenus surtout en milieu urbain et par le niveau toujours élevé des prix des denrées alimentaires.

De manière générale, la situation se caractérise par les facteurs suivants :

- Un approvisionnement suffisant des marchés en céréales locales, principalement issues des productions de la campagne agricole 2024-2025 ;
- Des prix des céréales globalement proches à ceux de l'année dernière à la même période, mais légèrement supérieurs à la moyenne des cinq dernières années ;
- Une évolution normale des prix du bétail, soutenue par des conditions d'élevage favorables, qui contribuent par ailleurs au maintien des productions animales (lait, viande), et de la valeur marchande du bétail ;
- Des opportunités de main-d'œuvre locale, agricole et non agricole, permettant aux ménages les plus pauvres de disposer de revenus complémentaires et de préserver leurs moyens d'existence ;
- La poursuite des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et ses partenaires, au profit des populations vulnérables (personnes déplacées internes, victimes d'inondations et d'autres calamités) ;
- La prise en charge continue des enfants malnutris, contribuant à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables ;
- L'amélioration des circuits commerciaux, grâce aux efforts des FAMa en cours pour sécuriser certains axes dans le Centre et le nord du pays. Cela facilite l'acheminement des produits alimentaires vers les zones concernées, bien que des défis persistent dans certaines localités.

Enfin, selon les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé de novembre 2024, 1 470 114 personnes ont été identifiées comme étant en besoin d'assistance alimentaire au cours de l'année alimentaire 2024-2025.

Perspectives (valables du 21 au 31 juillet 2025)



Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses se produiront dans l'ensemble du pays, excepté le Nord de la région de Taoudéni. Les pluies seront fréquentes par endroits avec des intensités faibles à modérées mais parfois fortes entraînant des cumuls égaux à supérieurs voire nettement supérieurs à ceux de la décade passée dans la majeure partie du pays. Au cours de la décade, le FIT va fluctuer en moyenne à la latitude de Taoudéni avec souvent une position hors du territoire.

Sur le plan hydrologique, la montée de niveau observée dans les hauts bassins du Niger et du Sénégal se poursuivra.

Sur le plan agricole, la prochaine décade sera marquée par la poursuite des travaux de préparation des lits de semis, l'intensification des semis en fonction de l'installation des pluies, l'entretien des cultures, la réception et la distribution des intrants agricoles, l'appui conseil, etc...

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance de la situation du Criquet pèlerin se poursuivra à travers le réseau de remontée de l'information du Centre.

Sur le plan phytosanitaire, les activités de surveillance et de lutte contre les nuisibles des plantes et des denrées stockées vont se poursuivre sur l'ensemble du pays.

Sur le plan Zoo sanitaire, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

Avis et Conseils (valables du 21 au 31 juillet 2025)

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- poursuivre l'approvisionnement en intrants agricoles de qualité (semences, engrais, herbicides, etc.) ;
- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de mettre en œuvre et à la bonne date les opérations culturales en fonction des zones agroécologiques ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- mettre en place des ouvrages antiérosifs pour la protection des sols.

Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs, qu'il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits des fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson.

Par ailleurs ils devront se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles. Pour minimiser les risques de catastrophe naturelle, les pêcheurs installés sur les sites inondables doivent prendre des dispositions résilientes.

Les informations et conseils météorologiques doivent être mis à profit pour réduire les accidents de pirogues, surtout avec les enfants. Les pisciculteurs sont aussi invités à prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations sur leurs exploitations et les vents violents sur les cages flottantes. Les étangs exposés aux inondations doivent être pêchés ou les transférés en lieux sûrs.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- procéder à un déparasitage systématique des animaux surtout les bœufs de labour ;
- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire ;
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs ; le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 22 juillet 2025
Le GTPA